NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, datée du 29 mars 2021, est distribuée à la demande de la délégation de l'Égypte.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Intitulé:** *The Egyptian Standard ES 7670 "Childcare articles - Baby walking frames - Safety requirements and test methods"* (Norme égyptienne ES 7670 "Articles de puériculture - Trotteurs pour bébés - Exigences de sécurité et méthodes d'essai"), 64 pages, en anglais.

|  |  |
| --- | --- |
| **Motif de l'addendum:** | |
| [ ] | Modification du délai pour la présentation des observations - date: |
| [ ] | Adoption de la mesure notifiée - date: |
| [ ] | Publication de la mesure notifiée - date: |
| [ ] | Entrée en vigueur de la mesure notifiée - date: |
| [ ] | Accès au texte final de la mesure[[1]](#footnote-1): |
| [ ] | Retrait ou abrogation de la mesure notifiée - date:  Cote pertinente si la mesure fait l'objet d'une nouvelle notification: |
| [X] | Modification de la teneur ou du champ d'application de la mesure notifiée1:  Nouveau délai pour la présentation des observations (le cas échéant): |
| [ ] | Publication de directives d'interprétation et accès au texte1: |
| [ ] | Autres: |

**Teneur:** Produits visés: (ICS 97.190) - Équipements pour les enfants

L'objet du présent addendum est d'annoncer la publication du Décret ministériel n° 609/2020 (3 pages, en arabe) qui accorde aux producteurs et aux importateurs une période de transition de six mois pour se mettre en conformité avec la Norme égyptienne ES 7670 "Articles de puériculture - Trotteurs pour bébés - Exigences de sécurité et méthodes d'essai" (64 pages, en anglais).

Il est à noter que le Décret ministériel n° 134/2014 (2 pages, en arabe), qui avait fait l'objet de la notification G/TBT/N/EGY/66 du 13 mai 2014, prévoyait, entre autres, l'application obligatoire de l'édition précédente de cette norme égyptienne.

Il est également à noter que cette norme reprend le contenu technique de la norme [EN 1273:2020](https://standards.cen.eu/dyn/www/f?p=204:110:0::::FSP_PROJECT,FSP_ORG_ID:68774,6233&cs=172B0FD5493ACE9462B0BDA8F1D6A7642).

Les producteurs et importateurs sont informés de toute modification aux normes égyptiennes par la publication d'arrêtés administratifs dans le Journal officiel.

Date projetée pour l'adoption: 4 décembre 2020.

Date projetée pour l'entrée en vigueur: 15 janvier 2021.

Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations et entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu:

*National Enquiry Point* (Point d'information national)  
*Egyptian Organization for Standardization and Quality* (Organisation égyptienne de normalisation et de contrôle de la qualité)  
16 Tadreeb El-Modarrebeen St., Ameriya, Le Caire (Égypte)  
Courrier électronique: [eos@idsc.net.eg](mailto:eos@idsc.net.eg)/[eos.tbt@eos.org.eg](mailto:eos.tbt@eos.org.eg)  
Site Web: [http://www.eos.org.eg](http://www.eos.org.eg/)  
Téléphone: + (202) 22845528  
Fax: + (202) 22845504

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

1. Il est possible d'indiquer une adresse de site Web, de joindre un fichier en format pdf ou de fournir tout autre renseignement permettant d'accéder au texte de la mesure finale/modifiée et/ou des directives d'interprétation. [↑](#footnote-ref-1)